

# FUMEL VALLEE DU LOT

## Commune de SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT



### PLAN LOCAL D'URBANISME

#### >> Dossier de projet approuvé

> Pièce n°6.3 : Périmètre relatif au taux de la taxe d'aménagement

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	7 décembre 1999	04 juillet 2005	23 février 2006
Deux révisions simplifiées et une modification du PLU	28 mars 2007	/	26 juin 2007
Révision simplifiée et modification du PLU	3 octobre 2008	/	9 février 2009
Révision du PLU	22 mars 2016	28 juin 2018	
Le Président de la Communauté de Communes			



Département de Lot-et-Garonne  
COMMUNE DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 MAI 2017

Etat de présence à l'ouverture de la séance

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres absents non représentés :	02
Nombre de membres absents représentés (pouvoirs) :	05
Nombre de membres votants :	17
Quorum :	10

Etat de présence à partir de la délibération D2017-39

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	13
Nombre de membres absents non représentés :	02
Nombre de membres absents représentés (pouvoirs) :	04
Nombre de membres votants :	17
Quorum :	10

## AFFICHAGE le 24 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept le 20 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-sur-Lot (Lot-et-Garonne) s'est réuni en la maison commune, sous la présidence de Monsieur Yann BIHOUEE, Maire, salle du conseil municipal, sur la convocation qui lui a été adressée en date du 16 mai 2017. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut légitimement délibérer et le Maire ouvre la séance et précise que trois pouvoirs lui ont été remis.

PRESENTS : M. BIHOUEE Yann, M. BABIEL Jean-Pierre (à partir de la délibération D2017-39), M. CASSAGNE Éric, Mme DA PONTE Marie-Claude, M. D'HOOGE Léopold, M. LESTIEU Daniel, M. LORENZON Jean-Pierre, Mme. LOT Monique, Mme. PASQUALIN Sabrina, Mme. PAVIOT Justine, M. SIMOUNET Maxime, M. VEYSSIERE Frédéric, Mme. VIDAL Aline

ABSENTS REPRESENTES :

M. Jean-Pierre BABIEL a donné pouvoir à M. Manuel MIDEKIN, (délibération D2017-38 seulement)  
Mme. PINSOLLES Sophie a donné pouvoir à Mme Justine PAVIOT  
Mme Danièle BORIVANT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LORENZON  
Mme. Laurette LAGARDE a donné pouvoir à M. Maxime SIMOUNET  
Mme. Martine PATEL a donné pouvoir à Mme Sabrina PASQUALIN

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DUPERTUYS Patrick, M. MIDEKIN Manuel

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Justine PAVIOT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

D2017-42FISCALITE : TAXE LOCALE D'AMENAGEMENT : TAUX ET EXONERATIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération 52/2011 instituant la taxe d'aménagement et son taux applicable sur le territoire communal.

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, cette taxe se substitue à la taxe locale d'équipement et se compose de 2 parts destinées l'une à la commune ou l'intercommunalité, l'autre au département. Elle est destinée au financement des équipements publics de la commune.

Il rappelle que la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot ayant approuvé un plan Local d'Urbanisme, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux, et dans le cadre de l'article L.331-9, un certain nombre d'exonérations ;

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix **Pour** dont 4 pouvoirs, 0 voix **Contre** et 0 **Abstention**,

ÀR PREFECTURE

047-214702805-20170523-0201742-DE  
Reçu le 24/05/2017

1. **Décide** d'instituer la taxe d'aménagement, au taux uniforme de 2,5 % sur l'ensemble de son territoire communal
2. **Dit** que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption

**POUR COPIE CONFORME**

Fait et délibéré à Saint-Sylvestre-sur-Lot, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures des présents

Affichage le : 24 mai 2017

Transmission

Sous-préfecture le : 24 mai 2017

**Le Maire,**

**Yann BIHOUEE**

